



# BUREAU DE LA CSS DE DUNKERQUE

12 septembre 2023

---

## **Participants :**

- David CAPPELLO, Représentant des salariés
- Fabienne CASTEL, Maire de Mardyck, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Nicolas FOURNIER, ADELFA, Les amis de la Terre
- Patrick GHEERARDYN, Représentant du monde économique
- Pierre GUGLIERMINA, Président de la CSS
- Grégory LEFRANCOIS, Secrétariat de la CSS
- Camille LEPOINT, Secrétariat de la CSS
- Vinciane MACKE, Secrétariat de la CSS
- Nicolas PACAULT, DREAL Hauts de France

## ORDRE DU JOUR

- Retour sur les réunions de 2023 (format, articulation des intervenants...)
- Retour sur les visites ArcelorMittal et Befesa (Total et SNF à venir)
- Visites des sites 2024
- Organisation des réunions 2024 - date - lieu - planning

## RETOUR SUR LES RÉUNIONS 2023

### ▪ **Le format**

Le format en deux réunions est pertinent et se présente comme une réussite.

### ▪ **Constat**

Le constat est partagé sur le fait que les exploitants ne participent que très rarement aux deux CSS, se limitant à celle où ils doivent faire leur présentation. La CSS est ainsi à priori vécue comme une contrainte et interroge sur sa plus-value pour les exploitants.

Le bureau s'est donc réinterrogé sur le but premier de la CSS en rappelant les dispositions de l'article [R125-8-3](#) du code de l'environnement :

1° Créer entre les différents représentants des collèges mentionnés au I de [l'article R. 125-8-2](#) un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L. 511-1 ;



2° Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité ;

3° Promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à [l'article L. 511-1](#).

Si pour certains collèges de la CSS, elle permet clairement de partager de l'information conformément au point 1 ci-dessus, il est indispensable que la présentation des exploitants permette « d'apprendre » et de retirer des enseignements ou des pratiques sur ce qui est fait chez un autre exploitant. Il faut travailler sur le principe que la CSS donne envie d'apprendre et d'écouter.

Pour rappel, le principe de la CSS permet d'avoir un retour d'expériences et de rendre utile la réunion, il faut qu'il y ait une plus-value pour chacun.

Il a été soumis l'idée de centraliser la CSS sur 1 journée, suggestion partagée mais non retenue pour le moment.

De plus, un constat est fait concernant la discipline des exploitants, en effet les exploitants fournissent les documents en temps et en heure. Les rapports sont établis et disponibles cependant peu de membres prennent le temps de les lire avant la réunion et d'envoyer en amont leurs questions au secrétariat de la CSS.

Il faut créer une véritable participation des industriels entre eux. Rappelons que le rôle de la CSS est d'être lieu d'échange aussi pour les exploitants en leur permettant d'informer les tiers.

- **Suggestions**

Les bilans des exploitants sont accessibles au grand public par le biais du site internet dédié : [www.css-littoralnpdc.fr](http://www.css-littoralnpdc.fr). Néanmoins, il a été soumis l'idée de communiquer dans un premier temps sur le périmètre de la CUD via les communes en transmettant une synthèse de la CSS aux collectivités, libre à elles de communiquer ensuite via leur journal communal sur ces réunions.

L'idée de scanner un QR Code sur le contenu faciliterait peut-être la communication de la CSS.

- **Rigueur du calendrier**

Les comptes-rendus des prochaines réunions seront à transmettre à la mi-mai 2024 aux membres du bureau, pour validation, avant transmission à l'ensemble des membres de la CSS. Si aucune remarque n'est émise par les membres de la CSS, le compte-rendu sera mis en ligne sur le site internet dédié. Nous conservons la rigueur sur le respect du calendrier



pour la transmission des présentations et également sur les questions pouvant être soulevées 3 semaines avant la CSS.

## **VISITES DES SITES 2024**

Les visites organisées en 2023 ont été très intéressantes pour les membres. Elles seront poursuivies en 2024 avec une visite par trimestre.

En 2024, les sites retenus sont :

- Dk LNG
- BASF
- Rubis Terminal DK
- Le dépôt de pétrole côtier

Les courriers à la signature du président de la CSS sont à préparer pour transmission avant la fin d'année aux exploitants concernés.

## **ORGANISATION DES RÉUNIONS 2024**

Les présentations se poursuivront sur deux réunions avec la reconduite de :

- La trame type avec les modifications apportées (voir premier point de l'ordre du jour),
- La présentation de la DREAL (voir premier point de l'ordre du jour) intégrée au bilan des industriels,
- La présentation de la CUD et l'AG2PDK sur une des deux réunions
- L'intervention du SIRACEDPC.

Comme indiqué précédemment, afin d'avoir plus d'échanges en séance, il serait pertinent que la présentation ne soit pas la simple lecture du bilan réglementaire. Les réunions seront recentrées sur ce qui n'est pas écrit. La présentation devra être synthétique en exposant les informations qui marquent l'année écoulée. Les exploitants seront informés par le secrétariat, avant la réunion, des points à développer en séance. Ainsi, les membres de la CSS seront invités à aller consulter les présentations sur le site internet et poser leurs questions en amont pour obtenir des réponses claires, comme l'année dernière.

### **Délais, dates et lieu retenus :**

- Slides DREAL pour chaque exploitant : avant le 23 février 2024
- Bilan des industriels : avant le 15 mars 2024
- Mise en ligne : avant le 22 mars 2024
- Questions des membres : avant le 5 avril 2024
- Première réunion de la CSS : le jeudi 11 avril 2024 - 13h30 -16h30
- Deuxième réunion de la CSS : le jeudi 18 avril 2024 - 13h30 -16h30



Les courriers relatifs aux réunions intégrant ce calendrier sont à préparer pour transmission avant la fin d'année aux membres.

**Lieu retenu** : sous réserve de disponibilité : Salle des Mariages - Mairie de Loon-Plage